



MAIRIE DE LATOUR
Le village
31 310 LATOUR
05.61.90.22.48
mairie.latour31@gmail.com
site : mairie-latour31310.fr

Procès Verbal / Compte Rendu du Conseil Municipal du 11 Juillet à 19 h

Présent(e)s : Marie Amiot, Emilie Mener, Gérard Thibaud, Immanuel Meffert , Roesing Hans

Absent excusé : Monsieur Belviso Mehdi (procuration donnée à Mme Mener Emilie) et Monsieur Cabanac Cedric (procuration donnée à Mme Amiot Marie)

Avec 7 membres présents et/ou représentés, le quorum est atteint.

La séance débute à 19h 20

Mme Mener Emilie est nommée secrétaire de la séance.

Validation du dernier compte rendu du 23 juin 2025

- **Délibération** : Choix des plans de rénovation de l'appartement au dessus de la mairie

L'architecte, Mr Lac, suite au commencement des travaux de gros œuvre, nous a fait deux nouvelles propositions d'aménagement de l'espace pour l'appartement (version 1 et version 2, en PJ), qui viennent modifier la proposition votée par le conseil municipal le 26 septembre 2024 (projet à 3 chambres)

Ces propositions prennent en compte

- une réorganisation et une augmentation de taille de la salle de bain (de 4,32m² à 5,01m²), avec installation d'une porte coulissante,*
- le passage à 2 chambres plus spacieuses, séparées par un bureau qui communique avec la chambre de l'est par une cloison coulissante (et aussi avec le séjour par une cloison coulissante dans la version 2), permettant de rajouter un peu de lumière dans l'appartement.*
- le bureau, de dimension modeste (7,18 m²), permettrait différentes utilisations et donnerait une flexibilité dans l'aménagement de l'habitation.*

Ces propositions devraient permettre d'avoir un appartement plus fonctionnel, plus clair, et adaptable aux besoins de différents types de foyers.

Marie Amiot donne son avis sur le nombre de pièce et configuration de l'appartement. Sa préférence donne sur la version à deux chambres et un bureau (variante2). Cependant, elle déconseille la porte coulissante séparant le bureau de la pièce à vivre afin de gagner un mur dans la pièce et pouvoir y installer, un bureau, une table à langer et avoir une meilleure isolation phonique... Cela permettrait à son sens de loger une famille avec deux ou trois enfants. La configuration à trois chambres pourrait être intéressante si il y a une famille avec deux adolescent.e.s qui veulent chacun leurs chambres.

Jochen Roesing intervient en précisant qu'on ne pourrait pas loger une famille de 4 enfants , ni même de trois enfants, si l'appartement n'a pas trois chambres. Il pense que l'on va proposer l'appartement à des familles « bien rangées ».

Marie Amiot pense que le nombre de pièce de la version 2 permet très bien de loger une famille avec 2 ou 3 enfants.

Jochen Roesing dit que l'on doit viser une population de gens défavorisés car nous touchons des subventions publiques.

Marie Amiot pose la question : qu'est ce qui a le plus de sens pour que les familles soient à l'aise dans l'appartement.

Immanuel Meffert pense que 80cm dans la salle de bain ne change pas grand-chose, par contre la porte coulissante de la salle de bain pourrait être bien utile. Il pense que, dans la version 2, la porte coulissante du bureau pourrait donner sur la chambre 1 plutôt que la chambre 2. Le placard de l'entrée pourrait donner dans la chambre 1, et le placard « actuel » de la chambre 1 serait supprimé.

Marie Amiot approuve l'idée de la porte coulissante de la chambre 1 vers le bureau.

Une autre idée d'Immanuel Meffert, la chambre 1 pourrait avoir une porte coulissante qui donne sur le séjour et le bureau, une porte simple. Marie Amiot pense que des portes normales suffisent pour les chambre.

Jochen Roesing est contre le fait d'agrandir la salle de bain, car on perdrait de la place dans le cellier et dans une chambre (dans la version à 3 chambres).

Immanuel Meffert ajoute que si on garde l'ancien plan de la salle de bain on pourrait essayer de mettre quand même une porte coulissante.

Gérard Thibaud trouve que 3 chambres de 9m2 ne serait pas confortable pour une famille avec deux ou trois enfants. Il trouve que le nouvel agencement est bien fait et qu'on n'aura pas de mal à trouver des locataires.

Jochen Roesing précise que, si la nouvelle version à 2 chambres est votée, il faudra présenter l'appartement en tant quel tel .

Gérard Thibaud, trouve que, dans l'ensemble, sa préférence va pour le nouveau plan de l'architecte.

Marie Amiot insiste sur le besoin d'espace quand on a des enfants en bas âge. Que les familles défavorisées ont aussi le droit d'être logées confortablement.

Jochen Roesing souligne le fait que l'on peut faire des espaces modulables sans forcement supprimer une chambre.

Emilie Mener fait confiance à l'architecte et pense qu'il est la personne la plus qualifiée pour savoir ce qui est le mieux pour cet appartement.

Après délibération, le conseil choisit de partir sur la version à deux chambres + bureau, et va demander à l'architecte d'apporter quelques modifications, comme la porte coulissante entre la chambre 1 et le bureau au lieu de la chambre 2.

Vote pour : 6 - Vote contre : 1 - Abstention : 0

- Questions diverses :

Une discussion a lieu sur les critères de sélection des personnes qui postuleront pour le nouvel appartement. Une ou des personnes avec enfants serait préférable.

Projet de réunion proposée par Mr Bex (député de la circonscription), des maires des communes concernées par un **classement en zone de montagne** (Latour, Latrape, Bax, Lapeyrère) pour faire avancer le dossier entamé par Mme la Maire. Une autre réunion avec les agriculteurs et agricultrices des 4 villages est envisagée pour leur présenter le dossier proposé par Haute Garonne ingénierie, mais aussi pour recueillir les témoignages de leur difficultés à exercer leur métier .

Le conseil se termine à 20h26.